

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-100

Séance du jeudi 4 décembre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 novembre 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig,

Représentés : Michel-Pierre Pécul par Fatima Chomat ; Sophie Thomas par Olivier Bridelance ; Soazig Quillard par Rémi Goube ; Elisabeth Martin par Gilles Apeloig.

Secrétaire : Gilles Apeloig

\*\*\*\*\*

2025-100-Refacturation du budget général vers le budget eau et assainissement

Monsieur le Maire expose que le responsable des agents techniques de la commune en charge de l'EAU intervient pour 50% de son temps pour des opérations techniques relevant du budget Equipements EAU-ASSAINISSEMENT (et pour le reste de son temps pour des opérations du budget général et du budget des équipements touristiques). L'ensemble de sa rémunération et des charges est payé sur le budget général (par exemple le carburant). Il s'agit donc de refacturer du budget général vers le budget EAU ces deux postes de dépenses.

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- o VALIDER la refacturation d'une somme forfaitaire de 1700 € du budget général vers le budget eau correspondant aux frais de carburants
- o VALIDER la refacturation du budget général vers le budget eau de 50% du coût salarial global annuel de l'agent en charge de l'EAU

Votants 9      Pour 9      Contre 0      Abstention(s) 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 04 décembre 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire

